

**ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET  
D'IMPUTABILITÉ 2017-2018**

**ENTRE**

**LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
DU QUÉBEC**

**ET**

**LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX  
DES LAURENTIDES**

**OCTOBRE 2017**

### **1. OBJET DE L'ADDENDA**

Le présent document constitue un addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2017-2018 ratifiée entre le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS) et le ministre de la Santé et des Services sociaux (ministre). Les engagements convenus dans le présent addenda s'ajoutent à ceux déjà convenus à l'EGI 2017-2018.

### **2. DURÉE DE L'ADDENDA**

Le présent addenda couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, soit la même que celle de l'EGI 2017-2018.

### **3. CRÉDITS ALLOUÉS**

La répartition de l'allocation de développement entre les établissements tient compte des priorités ministérielles et des méthodes d'équité utilisées pour l'allocation des ressources. L'établissement s'engage, par le présent addenda, à respecter les règles régissant l'allocation budgétaire qui lui est accordée.

La répartition de l'investissement en services de soutien à domicile (SAD) se base sur la méthodologie présentée lors du Comité de gestion du réseau du 6 juin 2017.

Le montant annuel en SAD pour votre établissement est de 5 407 469 \$ et se répartit comme suit :

- 4 682 600 \$ récurrents pour rehausser les équipes de SAD;
- 78 000 \$ récurrents pour l'ajout de cellulaires et autres appareils mobiles nécessaires pour les intervenants de SAD;
- 187 600 \$ récurrents pour l'achat de petits équipements non capitalisables;
- 234 100 \$ récurrents pour assurer la coordination des équipes interdisciplinaires;
- 225 169 \$ non récurrents pour deux années permettant la formation des intervenants sur les outils de cheminement clinique informatisés.

### **4. INVESTISSEMENT ADDITIONNEL EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

#### **➤ Services de SAD**

Les indicateurs suivants sont ajoutés à l'EGI 2017-2018 de l'établissement :

INDICATEURS	NOUVEAUX ENGAGEMENTS TOTAUX POUR 2017-2018
<b>Soutien à domicile de longue durée</b>	
1.03.14 - Nombre total d'heures de service de soutien à domicile longue durée rendues à domicile par les différents modes de dispensation de services aux personnes ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14	820 354
1.03.15 - Nombre de personnes desservies en soutien à domicile de longue durée (adultes des programmes-services SAPA, DP et DI-TSA) ayant un profil ISO-SMAF de 4 à 14	6 793

➤ **Niveaux de soins alternatifs (NSA)**

L'attente spécifique suivante est ajoutée à l'EGI 2017-2018 de l'établissement :

**Résultats, mesures alternatives et bonnes pratiques pour le respect des délais d'attente des usagers en statut NSA**

**Contexte**

Des délais d'attente maximaux ont été établis pour les usagers NSA en lit de courte durée en centre hospitalier. La fluidité de la trajectoire des usagers est influencée par des facteurs en amont, en intra hospitalier et en aval du centre hospitalier.

Délais d'attente en niveau de soins alternatif (NSA) :

<b>Variable</b>	<b>Délai d'attente (plus petit ou égal)</b>
Variable 8 : En processus d'orientation	7 jours
Variable 9 : Organisation SAD	2 jours
Variable 10a : Réadaptation intensive ou spécialisée	4 jours Pour AVC/Traumatologie : 2 jours
Variable 10b : Réadaptation modérée ou progressive	4 jours
Variable 10c : Convalescence	3 jours
Variable 11 : Place ou organisation soins palliatifs	2 jours
Variable 12a : RI-RTF	7 jours
Variables 12b et 13b : Place d'hébergement en CHSLD	7 jours
Variable 13a : RPA	7 jours
Variable 14 : Hébergement en santé mentale	45 jours

**Description**

Les établissements, qui ont une responsabilité populationnelle, ont des obligations dans la prévention et réduction des NSA. Ainsi, ils doivent produire un état de mise en œuvre des pratiques en amont, en intra hospitalières et en aval, conformément au Guide de soutien NSA. Les établissements doivent également faire état des résultats pour le respect des délais d'attente, incluant les résultats des usagers en attente ou en provenance des établissements non fusionnés. Exceptionnellement, le gabarit Excel faisant état des résultats pour le respect des délais d'attente doit être transmis par courriel à madame Améline Bourque à l'adresse de courriel suivante : « ameline.bourque@msss.gouv.qc.ca » en ajoutant l'adresse : « ententesdegestion@msss.gouv.qc.ca » en copie conforme.

**Format**

Gabarits produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

**Date de transmission au MSSS**

État de mise en œuvre : Périodes 9 et 13

État des résultats : Toutes les périodes à partir de P9

➤ **Soins et services en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)**

L'attente spécifique suivante est ajoutée à l'EGI 2017-2018 de l'établissement :

## **Amélioration de la qualité des soins d'hygiène offerts dans les CHSLD**

### **Contexte**

L'investissement de 36 M\$ vise à bonifier la qualité des soins d'hygiène en optimisant l'organisation du travail et à offrir un deuxième bain ou douche, en plus du soin quotidien, aux résidents qui le désirent et dont les conditions particulières le permettent.

### **Description**

L'évaluation à jour, le plan d'intervention et le travail en interdisciplinarité permettront aux équipes d'offrir un choix personnalisé basé sur différents facteurs (habitudes, sécurité, niveau de collaboration et d'autonomie, portrait clinique). Un état de situation portant sur l'optimisation de l'organisation du travail pour les soins d'hygiène sera demandé aux établissements. De plus, il est aussi prévu que des audits aléatoires seront menés par le MSSS dans les établissements.

### **Format**

Gabarit Word produit par le MSSS

### **Date de transmission au MSSS**

Périodes 8 et 13 (2017-2018)

Périodes 3 et 5 (2018-2019)

## ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2017-2018

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

---

### 5. ENGAGEMENT À L'ÉTABLISSEMENT

Le CISSS s'engage à donner suite aux priorités du ministre, telles qu'énoncées dans ce document et dans la manière dont il utilise les crédits de développement 2017-2018 pour la production des services sur son territoire.

À cette fin, il s'engage également à réaliser les investissements et la production additionnelle convenus afin de respecter les nouveaux engagements 2017-2018 du présent addenda et à prendre les mesures nécessaires pour assurer la reddition de comptes demandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Signé à Québec  
(Lieu)

Signé à St-Jérôme  
(Lieu)

Le 2017-10-31  
(Date)

Le 2017-12-07  
(Date)

Le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux,

Le président-directeur général du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides,

Entente originale signée

Entente originale signée